

AVIS - ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (P.A.S.H.) – modification du régime d'assainissement collectif de la zone d'activités économiques mixtes de Hottleux vers l'assainissement autonome

Le projet susmentionné est soumis à enquête publique en vertu des dispositions du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, Partie III, Titre III, notamment les articles D29-1 à D29-19 et R41-1 à R41-6.

Conformément au Code de Développement territorial (CoDT), une enquête publique est ouverte, sur la demande introduite par la Société Publique de Gestion de l'Eau, Avenue de Stassart, 14-16 à 5000 NAMUR, du

Samedi 31 mars 2018 (08h00) au lundi 14 mai 2018
selon les modalités de l'article 43, §2 et §3.

Elle est prescrite aux fins de consultation du public. Les documents exposés à l'enquête publique peuvent être consultés, durant la période de 45 jours indiquée ci-dessus, auprès de votre Administration communale de Waimes : Administration communale (Service environnement), Place Baudouin, 1 à 4950 Waimes, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, les lundis et mercredis 13h30 à 17h30 ou le samedi matin ou un jour jusque 20 heures sur rendez-vous préalable pris 24 heures à l'avance.

Le dossier peut être également consulté auprès de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) – Avenue de Stassart, 14-16, 5000 NAMUR.

Les éventuelles réclamations et observations relatives à cette enquête sont à adresser, avant l'expiration du délai d'enquête, au Collège communal de la commune de Waimes.

Conformément à l'article 43 du Code, une réunion de concertation aura lieu à l'issue de l'enquête publique à l'Administration communale de Waimes, Place Baudouin, 1, le lundi 14 mai 2018 à 11h00.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Gouvernement Wallon.

A Waimes, le 26 mars 2018.

Le Directeur Général,


Vincent CRASSON

Pour le Collège communal,



Le Bourgmestre,


Daniel STOFFELS